



# PISCINE MUNICIPALE

## COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

Suite aux dernières mesures sanitaires (décret n°2021-955 du 19 juillet 2021), **à compter du mercredi 21 juillet 2021**, l'accès à la piscine municipale pour les **personnes majeures** (hors cours de natation et d'aquagym) n'est autorisé qu'aux titulaires d'un **pass sanitaire**.

Pour justifier d'un pass sanitaire, lors de votre passage en caisse, vous devez présenter (en format papier ou numérique) :

- un **certificat de vaccination complet** (avec deux doses quand le vaccin le nécessite, et ce depuis au moins une semaine),
- ou un **certificat d'immunité** prouvant une contamination dans les six derniers mois et une rémission depuis au moins une semaine,
- ou un **test négatif** datant de moins de 48 heures.

Les jeunes de 12-17 ans en sont dispensés jusqu'au 30 août 2021 inclus mais devront le présenter à compter du 31 août 2021.

Comptant sur votre compréhension.

HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60 – email : [contact@mairie-lectoure.fr](mailto:contact@mairie-lectoure.fr) – Site : [www.lectoure.fr](http://www.lectoure.fr)